

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 15 novembre 2021 – 20h30

Salle du Forum – LUZ-SAINT-SAUVEUR

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Date de la convocation

8 novembre 2021

Date de l'affichage du compte-rendu sommaire

22 novembre 2021

Nombre de conseillers communautaires

En exercice	Présent(e)s (Titulaires uniquement)	Représenté(e)s	Procurations
63	46	2	3

Le 15 novembre 2021 à 20h30, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Présent(e)s :

Noël PEREIRA DA CUNHA,

Vice-président(e)s : Jean-Marc ABBADIE, Pascal ARRIBET, Isabelle COURTIN, Charles LEGRAND, Loïc RIFFAULT, Philippe TOULOUZET, Gaëlle VALLIN, André VERGÉ, Nicolas ZARAGOZA,

Henri BAREILLES, Serge CABAR, Christine CAUBE, Jean-Pierre CAZAUX, Pascal COLLADO, Francis COSTE, Mathieu CUEL, Andrée DULOUT- GLEIZE, Jean-Jacques FERRER, Jean-Pierre FLORENCE, Anne-Marie FOURNOU, Dominique GOSSET, Laurent GRANDSIMON, Serge LAGUIBEAU, Denis LAPORTE, Jean-Baptiste LARZABAL, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Jacques MATA, Christophe MENGELLE, Joël MIDAN, Sylvie PARROU, Joël PEDARRIBES, Bernard PELUHET, Jean-Pierre PRAT, Jean-Baptiste RAMON, Frédéric RIMAURO, Annie SAGNES, Felix SASSO, Bernard SOUBERBIELLE, Raymond THEIL, Françoise TREY, Sébastien VERGEZ, Sophie VERGEZ, Patrice VUILLAUME

Absents représentés :

Xavier MACIAS, représenté par Françoise MARCHESI,
Eric CASTAGNE, représenté par Jérôme ETCHEVERRY,

Absent(e)s excusé(e)s :

Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Pierre CABARROU, Jacques DEBIEN, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, pouvoir de vote à Charles LEGRAND, Bernadette HAURINE, Jean-Bertrand HAURINE, François-Olivier MANSON, Philippe MYLORD, pouvoir de vote à Gaëlle VALLIN, Françoise PAULY, Anne-Isabelle ROBUSTE, Dominique ROUX, Virginie TEXIER, pouvoir de vote à Jean-Pierre FLORENCE, Mathieu VARIS.

Secrétaire de séance : Pascal ARRIBET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 est approuvé.

Compte-rendu des décisions prises par le Président

Décision n° DP/105/2021 du 31 août 2021 portant approbation de la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de l'Etat pour l'opération « restauration de la continuité écologique autour du lac des gaves – création d'une passe à embarcation »

La signature de la convention avec M. le Préfet de la Région Occitanie relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de l'Etat d'un montant de 190 000 € pour l'opération « Restauration de la continuité écologique autour du lac des gaves – création d'une passe à embarcations », est approuvée.

Décision n° DP/106/2021 du 6 septembre 2021 portant approbation de l'avenant n°1 au marché de vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie à l'entreprise « SAS SECURIS »

L'avenant n°1 du marché de vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie portant de nouveaux prix énoncés ci-dessous, est approuvé :

Vérification d'alarme incendie de type 4 sur secteur 240V (y compris les accessoires, déclencheurs manuels, sirènes, etc..)	35 euros HT
Remplacement à neuf de la batterie pour alarme incendie de type 4 sur secteur	9 euros HT
Fourniture et mise en place d'une couverture anti-feu	25 euros HT
Coffret extérieur pour extincteur	80 euros HT

Décision n° DP/107/2021 du 6 septembre 2021 portant approbation du marché « location de deux camions frigorifiques pour les services scolaires » à la société AB LOCATION

L'offre de la société AB LOCATION pour la location de deux camions frigorifiques pour les services scolaires est approuvée pour un montant mensuel de 2 490€ HT soit 2 988€ TTC

Décision n° DP/108/2021 du 6 septembre 2021 portant attribution des marchés de « transport pour les sorties scolaires piscine ski et diverses pour l'année scolaire 2021-2022» aux sociétés « SARL TRANSPORTS CAPOU» et « SARL TRANSPORTS GUIRAUD »

Les marchés de « transport pour sorties scolaires piscine ski et diverses pour l'année scolaire 2021-2022 », sont attribués comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises Mieux-disant	Montant maximum HT
1	Lot n°1 : RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	8 000.00 €
2	Lot n°2 : RPI Davantaygue Ayros-Arbouix/Boô-silhen	SARL TRANSPORTS GUIRAUD 65400 BEAUCENS SIRET 529 024 606 00012	8 000.00 €
3	Lot n°3 : RPI Davantaygue Beaucens/Villelongue	SARL TRANSPORTS GUIRAUD 65400 BEAUCENS SIRET 529 024 606 00012	8 000.00 €
4	Lot n°4 : RPI Ouzous/Gez/Salles	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	8 000.00 €
5	Lot n°5 : RPI Agos / Ayzac	SARL TRANSPORTS GUIRAUD 65400 BEAUCENS SIRET 529 024 606 00012	8 000.00 €
6	Lot n°6 : Ecole Jean Bourdette maternelle	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	10 000.00 €
7	Lot n°7 : Ecole Jean Bourdette élémentaire	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	20 000.00 €
8	Lot n°8 : RPI Ecole Villa Suzanne	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	10 000.00 €

Décision n° DP/109/2021 du 06 septembre 2021 portant attribution des marchés de « transport visant à assurer les déplacements des élèves vers les centres de restauration scolaire durant la pause méridienne 2021-2022» aux sociétés « SARL TRANSPORTS CAPOU» et « SARL TRANSPORTS GUIRAUD »

Les marchés « visant à assurer le transport des élèves vers les centres de restauration scolaire durant la pause méridienne 2021-2022 », sont attribués comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises Mieux-disant	Forfait journalier HT aller/retour
1	Lot n°1 : RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	82.33 €
2	Lot n°2 : RPI Davantaygue Ayros-Arbouix/Boô-silhen	*	*
3	Lot n°3 : RPI Davantaygue Beaucens/Villelongue	SARL TRANSPORTS GUIRAUD 65400 BEAUCENS SIRET 529 024 606 00012	69.44 €
4	Lot n°4 : RPI Ouzous/Gez/Salles	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	87.40 €
5	Lot n°5 : RPI Agos / Ayzac	SARL TRANSPORTS GUIRAUD 65400 BEAUCENS SIRET 529 024 606 00012	87.50 €

Décision n° DP/110/2021 portant approbation du marché de location et d'entretien de vêtements de travail haute visibilité à la société MAJ ELIS ADOUR SA

Le marché de location et d'entretien de vêtements de travail haute visibilité, par application de prix indiqués au bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement mise en œuvre, est attribué à la société MAJ ELIS ADOUR SA.

Le coût global estimé est de 158 652,41 € HT.

Le marché est conclu sur une période de 4 ans.

Décision n° DP/111/2021 du 13 septembre 2021 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention avec la MSA pour le versement de la prestation de service au Relais d'Assistants Maternelles

L'avenant n°1 à la convention avec la MSA MPS pour le versement de la prestation de service aux Relais Assistants Maternelles, est approuvé. La participation de la MSA est calculée au regard d'une moyenne départementale sur le nombre d'enfants entre 0 et 5 ans relevant du régime agricole.

Décision n° DP/113/2021 du 14 septembre 2021 portant approbation de la convention de partenariat avec EDF dans l'accompagnement de la stratégie de développement économique

La convention de partenariat entre EDF et la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves relative à l'accompagnement de la stratégie de développement économique est approuvée pour la période 2021/2023 – sans engagement financier.

Décision n° DP/114/2021 du 14 septembre 2021 portant approbation de l'avenant au contrat de bail du logement situé 17 bis rue du château 65400 BEAUCENS avec Mme Magali MISWALD

L'avenant de renouvellement du contrat de bail pour le logement situé 17 bis rue du château à BEAUCENS, propriété de la communauté de communes, avec Mme Magali MISWALD, est approuvé.

Décision n° DP/115/2021 du 22 septembre 2021 approuvant la candidature de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves à l'appel à projet « Généraliser le tri à la source des bio-déchets en Occitanie »

La candidature de la CCPVG à l'appel à projet « Généraliser le tri à la source des bio-déchets en Occitanie », visant au déploiement de 62 sites de compostage de proximité sur le territoire communautaire pour un montant estimatif de 66 033 €, est approuvée

Décision n° DP/116/2021 du 23 septembre 2021 portant fixation des tarifs de l'Espace Nordique du Val d'Azun à compter du 1^{er} octobre 2021

Les tarifs de l'espace Nordique du Val d'Azun, à compter du 1^{er} octobre 2021 sont les suivants :

Nordic Pass Activités Ski de fond, Raquettes, Nordic Park (Luge Ski Alpin)	
Formules Nordic Pass Journées - Val d'Azun	
Nordic Pass Adulte	10,00 €
Nordic Pass Junior (5-17 ans)	8,00 €
Nordic Pass Pitchoun 1 adulte + 1 enfant (3-5 ans)	13,00 €
Nordic Pass Enfant (3-5 ans)	3,00 €
Nordic Pass Etudiants	8,00 €
Nordic Pass Comité d'entreprise	8,50 €
Nordic Pass Groupe (+10 personnes)	8,50 €
Nordic Pass Famille (2 adult. + 2 juniors 5-17 ans)	32,00 €
Nordic Pass Tribu (4 adultes hors week-end)	34,00 €
Nordic Pass Adulte + Balnéo 2h	25,00 €
Nordic Pass Scolaire (maternelles élémentaires)	1,50 €
Nordic Pass Collège	3,00 €
Nordic Pass Fidélité Pyrénées (sur présentation de la carte saison d'un autre site)	5,00 €
Nordic Pass Contemplation (piéton) (entrée col de Couraduque uniquement)	2,00 €
Formules Nordic Pass Séjours - Val d'Azun	
Nordic Pass 2 jours consécutifs Adulte	20,00 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs Junior (5-17 ans)	16,00 €
Nordic Pass semaine Adulte (6 jours consécutifs)	50,00 €

Nordic Pass semaine Réduit (5-17ans) - (6 jours consécutifs)	40,00 €
Nordic Pass semaine Famille (6 jours consécutifs) - (2 adultes + 2 juniors)	160,00 €
Formules Nordic Pass Saison - Val d'Azun	
Nordic Pass Saison	100,00 €
Nordic Pass Saison Early Bird	85,00 €
Nordic Pass Saison Junior (5-17 ans)	40,00 €
Nordic Pass Saison Etudiant	80,00 €
Nordic Pass Saison Pitchoun (3-5 ans)	20,00 €
Nordic Pass Saison Famille (2 adult. + 2 juniors)	245,00 €
Pack Accompagnateur en Montagne (12 pass raquettes)	120,00 €
Divers	
Nordic Pass promotionnel (portes ouvertes, animations)	5,00 €
Nordic Pass Intempéries 1 selon les conditions d'enneigement ou de damage	7,50 €
Nordic Pass Intempéries 2 selon les conditions d'enneigement ou de damage	5,00 €
Vente sur les pistes	20,00 €
Support Main libre journée/ semaine rechargeable	1,00 €
Support Main libre Saison rechargeable	2,00 €
<u>Gratuité des pass journées pour les personnes listées, ci-dessous :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants de moins de 3 ans, • Scolaires de la CCPVG dans le cadre de leurs sorties scolaires, • Professionnels des stations de ski nordique et alpine sur présentation d'un justificatif avec photographie d'identité, • Professionnels de la montagne dans la cadre de leurs entraînements : Peleton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM), Office Français de la Biodiversité (OFB), Parc National des Pyrénées (PNP), Compagnie Républicaine de Sécurité Secours en Montagne (CRSSM), Gendarmerie Nationale sur présentation d'une carte professionnelle, • Professionnels de la montagne dans la cadre de l'encadrement de clients (activités commerciales) : moniteurs de ski, accompagnateurs en moyenne montagne sur présentation d'une carte professionnelle, • Accompagnateurs d'un groupe de 10 personnes sur présentation d'une carte professionnelle, • Agents de la DDCSPP dans le cadre de leurs contrôles sur présentation d'une carte professionnelle, • Détenteurs de contremarques liées à des actions de communication et de promotion (loto, tombola), • Les partenaires de la station : journalistes et photographes dans le cadre de missions effectuées à titre professionnel, pour le compte de la CCVPG ou sur présentation d'une carte professionnelle et d'un ordre de mission 	

Tarifs location de matériel (skis de fond, raquettes, luges, bâtons, chaussures)	
Formules Journées	
Skis, bâtons, chaussures Adulte	10,00 €
Skis, bâtons, chaussures Enfant	8,00 €
Skis seuls Adulte	5,00 €
Chaussures seules Adulte	5,00 €
Bâtons seuls Adulte	2,00 €
Raquettes (+ bâtons) Adulte	8,00 €
Raquettes (+ bâtons) Enfant (5-17ans)	5,00 €
Luges	6,00 €
Formule Semaine	
Skis, bâtons, chaussures Adulte	50,00 €
Skis, bâtons, chaussures Enfant	40,00 €
Formules GROUPES (+ 10 personnes)	
Skis, bâtons, chaussures Adulte	8,00 €
Raquettes (+ bâtons)	6,00 €
Tarifs Boutique	
Bonnets	10,00 €
Affiche station	15,00 €

Tarifs activités Learn O / Biathlon			
		<u>Journée pour des groupes (scolaires, CE) constitués</u>	<u>½ journée pour des groupes (scolaires, CE) constitués</u>
Learn O	Tarif Public	350,00 €	250,00 €
	<i>Coût location mise à dispo des équipements</i>	<i>50,00 €</i>	<i>25,00 €</i>
Biathlon numérique	Tarif Public	500,00 €	350,00 €
	<i>Coût location mise à dispo des équipements</i>	<i>100,00 €</i>	<i>50,00 €</i>
		<u>Individuels : 2h ou après midi</u>	
		Learn O	Biathlon numérique
Adulte	Tarif public	20,00 €	30,00 €
Enfants (5-17ans)		15,00 €	25,00 €
Famille (2 adultes + 2 juniors 5-17 ans)		60,00 €	100,00 €
	<i>Coût location mise à dispo des équipements</i>	<i>50,00 €</i>	

Les produits cités peuvent être proposés à la vente par des partenaires (HPTE, ATVG etc.) de la CCPVG dans le cadre de convention de partenariat et font l'objet de commissionnement.

Décision n° DP/117/2021 du 23 septembre 2021 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les Montagnards Argelésiens »

La convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Les Montagnards Argelésiens » pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024 est approuvée.

Décision n° DP/118/2021 du 5 octobre 2021 portant acquisition d'une licence de logiciel de caisse pour l'espace nordique du Val d'Azun et le complexe aquatique « Lau Folies » auprès de la société DAG SYSTEM

L'offre de la société DAG SYSTEM, pour le marché « Acquisition d'une licence pour une plateforme tourisme digitale caisse pour l'espace nordique du Val d'Azun et le complexe aquatique « Lau Folies », d'un montant total de 2 070 € HT annuel, est approuvée

Décision n° DP/119/2021 du 29 septembre 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition du bâtiment situé au col de Couraduque au profit du Club Pyrénéen des Sports de Traîneau à Chiens (CPSTC)

La convention de mise à disposition du bâtiment situé au col de Couraduque à Aucun (65400) du Club Pyrénéen des Sports de Traîneau à Chiens (CPSTC), pour la période comprise entre le 21 octobre 2021 et le 24 octobre 2021, est approuvée à titre gracieux.

Décision n° DP/120/2021 du 29 septembre 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition du gymnase de Luz au profit de l'association « Basket Club du Lavedan »

La convention de mise à disposition du gymnase de Luz-Saint-Sauveur à l'association « Basket Club du Lavedan », pour la période du 27 septembre au 15 octobre 2021, est approuvée à titre gracieux.

Décision n° DP/121/2021 du 29 septembre 2021 portant approbation de la convention individuelle de stage « séquence d'observation en milieu professionnel pour les 3èmes » de Mme Elisa Mallet à l'accueil périscolaire Jean-Bourdette

La convention individuelle de stage « séquence d'observation en milieu professionnel pour les 3èmes » de Elisa Mallet, pour la période du 13 décembre 2021 au 17 décembre 2021, est approuvée.

Décision n° DP/122/2021 du 04 octobre 2021 portant approbation de la convention individuelle de stage « séquence d'observation en milieu professionnel pour les 3èmes » de Mme Puyodebat Inès à l'école/accueil périscolaire de Villa Suzanne

La convention individuelle de stage « séquence d'observation en milieu professionnel pour les 3èmes » de Mme Puyodebat Inès, pour la période du 13 décembre 2021 au 17 décembre 2021, est approuvée

Décision n° DP/123/2021 du 05 octobre 2021 portant approbation de la convention avec l'Agence des Pyrénées pour le repositionnement économique et le modèle de gouvernance de l'Espace Nordique du Val d'Azun

La convention entre l'Agence des Pyrénées, l'organisme de formation et la communauté de communes pour le repositionnement du modèle économique et du modèle de gouvernance de l'Espace Nordique du Val d'Azun, est approuvée, pour un coût de 560 € TTC.

Décision n° DP/124/2021 du 6 octobre 2021 portant approbation de l'avenant n°1 au marché de location et maintenance de matériel de reproduction multifonctions - lot 3 - avec l'entreprise « SAS BUREAU CONCEPT / BNP PARIBAS»

L'avenant n°1 au marché de « location et maintenance de matériel de reproduction multifonctions », portant modification du nombre de copieurs, passant de 4 à 5, est approuvé pour un coût de location de 96 € HT par trimestre.

Décision n° DP/125/2021 du 11 octobre 2021 portant attribution du lot n°7 du marché « construction du refuge d'Aygues Cluses » à l'entreprise « JBS » (SIRET 814 097 879 00013)

Le lot n°7 « revêtements scellés » du marché « construction du refuge d'Aygues Cluses » est attribué à l'entreprise « JB SERVICES », pour un montant de 75 881,70 € HT soit 91 058,04 € TTC.

Décision n° DP/126/2021 du 11 octobre 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition de la cantine de l'école Villa Suzanne au profit de l'association « FFR31-65 » pour l'organisation du service de restauration du centre de loisirs « Les Farfadets »

La convention de mise à disposition de la cantine de l'école Villa Suzanne au profit de l'association « FFR31-65 », est approuvée à titre gracieux.

Décision n° DP/127/2021 du 12 octobre 2021 portant résiliation du lot n°2 du marché de fourniture de matériels et services informatiques pour le service « Déchets » avec l'entreprise STIMPLUS

Le marché de fourniture de matériels et services informatiques pour le service « Déchets » de la communauté de communes, attribué à l'entreprise STIMPLUS, est résilié sans indemnité.

Décision n° DP/128/2021 du 12 octobre 2021 portant attribution du marché « Construction du refuge d'Aygues – consultation avec mise en concurrence pour assurance dommage ouvrage » à la société « Assurances & Marchés Publics d'Assurance » (Siret 777 135 948)

La convention fixant les modalités de prestation pour la « *consultation avec mise en concurrence pour une assurance dommage d'ouvrage* » liée à la construction du refuge d'Aygues Cluses, avec la société « Assurances & Marchés Publics d'Assurance » (siret 777 135 948) pour un montant de 2 200 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/129/2021 du 13 octobre 2021 portant approbation de la convention avec l'Académie de Toulouse pour le financement d'un socle numérique dans les écoles élémentaires

La convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, entre l'académie de Toulouse et la communauté de communes est approuvée, pour un montant de 7 123 € TTC, avec un financement de 4 941,50 TTC.

Décision n° DP/130/2021 du 15 octobre 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition du complexe aquatique au Canoë Kayak Club du Pays des Vallées des Gaves

La convention de mise à disposition du complexe aquatique « Lau Folie » au Canoë Kayak Club du Pays des Vallées des Gaves est approuvée à titre gracieux.

Décision n° DP/131/2021 du 19 octobre 2021 portant approbation de l'avenant n°1 au marché pour « L'élaboration d'un Plan Paysage en Vallées des Gaves »

L'avenant n°1 au marché subséquent « Elaboration d'un Plan Paysage », portant modification de la répartition de la phase 4 entre les co-traitants, et affectant la réalisation de cette même phase à l'entreprise Artelia, pour un montant de 3 800 € HT, est approuvé.

Décision n° DP/132/2021 du 28 octobre 2021 portant modification de la délibération de création de la régie Tourisme, Sports et Loisirs

La régie encaisse les produits nécessaires au déroulement des activités sportives et de loisir de la station « Sports, Nature du Val d'Azun » :

- entrées de l'espace nordique
- biathlon numérique
- learn O - plateau de jeux et d'apprentissage
- location des divers matériels nécessaires à la pratique des activités proposées par la station « Sports, Nature du Val d'Azun »
- tyrolienne,
- randonnées accompagnées.
- divers articles à la boutique de la station « Sports Nature du Val d'Azun ».

Décision n° DP/133/2021 du 19 octobre 2021 approuvant l'adhésion de la communauté de communes à l'association « Observatoire des galliformes de montagne »

L'adhésion à l'Observatoire des galliformes de montagne, pour un montant de 410 € annuel, est approuvée.

Décision n° DP/134/2021 du 20 octobre 2021 portant approbation de l'avenant n°2 au marché de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie attribué à l'entreprise « SAS SECURIS »

L'avenant n°2 au marché de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie mentionnant le tarif supplémentaire de 356.30 € HT sur le bordereau des prix unitaires, est approuvé. Une annexe est ajoutée au bordereau des prix unitaires.

Décision n° DP/135/2021 du 20 octobre 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition de la salle de la Chapelle à l'association « Les Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves »

La convention de mise à disposition de la salle de la Chapelle avec l'association « Les Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves », est approuvée à titre gracieux.

Décision n° DP/138/2021 du 29 octobre 2021 portant attribution des marchés de « transport visant à assurer les déplacements des élèves vers les centres de

restauration scolaire durant la pause méridienne 2021-2022» aux sociétés « SARL TRANSPORTS CAPOU» et « SARL TRANSPORTS GUIRAUD »

Les marchés visant à assurer le transport des élèves vers les centres de restauration scolaire durant la pause méridienne 2021-2022, sont attribués comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises Mieux-disant	Forfait journalier HT aller/retour
1	Lot n°1 : RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	82.33 €
2	Lot n°2 : RPI Davantaygue Ayros-Arbouix/Boô-silhen	*	*
3	Lot n°3 : RPI Davantaygue Beaucens/Villelongue	SARL TRANSPORTS GUIRAUD 65400 BEAUCENS SIRET 529 024 606 00012	69.44 €
4	Lot n°4 : RPI Ouzous/Gez/Salles	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	87.40 €
5	Lot n°5 : RPI Agos / Ayzac	SARL TRANSPORTS CAPOU 65400 ARGELES GAZOST SIRET 326 381 415 00016	87.50 €

Décision n° DP/140/2021 du 27 octobre 2021 portant approbation de la convention individuelle de stage de M. Adrien Carricart au sein du Complexe aquatique « Lau Folies »

La convention individuelle de stage « *séquence d'observation en milieu professionnel pour les 3èmes* » de M. Adrien Carricart, pour la période du 14 décembre au 17 décembre 2021, est approuvée.

Décision n° DP/141/2021 du 27 octobre 2021 portant fixation des frais d'honoraires de Maître Salomé DUTERTRE pour une mission de conseil et de défense dans le cadre du contentieux Ressources humaines

La convention d'honoraires avec Maître Salomé DUTERTRE, pour un montant de 2 000 € HT, est approuvée (*contestation reversement salaire suite à mise à jour rétroactive d'une position administrative*).

Décision n° DP/142/2021 du 27 octobre 2021 portant attribution du marché de fourniture « Acquisition de matériel informatique destiné au service déchets » à la société SARL MD SERVICE (Siret 442 969 374 00036)

L'offre de la société MD SERVICE (Siret 442 969 374 00036) pour l'acquisition de matériel informatique destiné au service « Déchets », pour un montant de 3 796 € HT soit 4 555.20 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/144/2021 du 27 octobre 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition du local situé au col du Soulor au Club Pyrénéen des Sports de Traîneau à Chiens (CPSTC)

La convention de mise à disposition du local situé au Col du Soulor (65400) au CPSTC, pour la période comprise entre le 29 octobre 2021 et le 31 octobre 2021, est approuvée à titre gracieux.

Décision n° DP/145/2021 du 29 octobre 2021 portant attribution du marché « étude géotechnique de la stabilité des remblais et faisabilité d'une zone humide de l'ISDI Boo-Silhen » à la société SAGE INGENIERIE Agence Pyrénées-Atlantiques

L'offre de la société SAGE INGENIERIE Agence Pyrénées-Atlantiques pour une « étude géotechnique de la stabilité des remblais et faisabilité d'une zone humide de l'ISDI » sur le site de Boo-silhen, d'un montant total de 20 848.85 € HT soit 25 018.62€ TTC, est approuvée.

1. FINANCES

1.1. Budget principal – Décision modificative n°2/2021

Rapporteur : M. André VERGÉ, Vice-président en charge des Finances

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°02/2021 du budget principal afin de régulariser les opérations comptables.

1.2. Budget annexe « Déchets » - décision modificative n°2/2021

Rapporteur : M. André VERGÉ, Vice-président en charge des Finances

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°02/2021 du budget annexe « Déchets » afin de régulariser les opérations comptables.

1.3. Attribution de compensation 2021 – modification pour la commune de Gavarnie-Gèdre dans le cadre d'une révision libre

Rapporteur : M. André Vergé, Vice-président en charge des Finances.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré par 50 voix pour et une abstention (Dominique GOSSET), décide d'approuver les attributions de compensation au titre de l'année 2021 (révision libre) en application de la procédure définie au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, pour la commune de Gavarnie-Gèdre à hauteur de 37 000 €.

1.4. Mise à jour des autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) des opérations « Locaux techniques » et « Hôtel d'entreprises »

Rapporteur : M. André Vergé, Vice-président en charge des Finances

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'autorisation de programme/crédits de paiement « locaux techniques » telle qu'elle est décrite par le rapporteur et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Jérôme ETCHEVERRY ne prend pas part au vote.

2.1. Modification du règlement de service des déchèteries

Rapporteur : M. Jean-Marc ABBADIE, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le nouveau règlement service des déchèteries tel que figurant en annexe et applicable à compter du 22 novembre 2021.

2.2 Evolution du mode de collecte des déchets – présentation et orientations

Rapporteur : M. Jean-Marc ABBADIE, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Point d'information.

3. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

3.1. Espace nordique du Val d'Azun – conditions générales d'utilisation, de vente et de vente à distance des prestations

Rapporteur : M Charles LEGRAND, vice-président en charge des équipements communautaires, sport/santé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les conditions générales de vente, de vente à distance et d'utilisation des redevances d'accès à l'Espace Nordique du Val d'Azun telles qu'elles sont annexées, et d'autoriser le Président à signer tout acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 4.1. Déploiement du réseau local des finances publiques
 - 4.2. Refuge d'Aygues-Cluses – point d'avancement sur l'élaboration d'une Délégation de Service Public
 - 4.3. Point sur les dossiers du SMTD 65
 - 4.4. Point sur les dossiers du PETR PLVG
 - 4.5. Point sur les dossiers du syndicat mixte du Hautacam
 - 4.6. Etat d'avancement du projet de regroupement des écoles d'Argelès-Gazost
 - 4.7. Point sur les dossiers développement économique
 - 4.8. Point sur l'avancement de la révision des statuts
-